





ENFIN UNE POSSIBILITE DE REMBOURSEMENT DES SOINS PSYCHOLOGIQUES!

Pour la première fois, face à des troubles anxieux et/ou des troubles dépressifs, vous avez la possibilité d'orienter vos patients atteints d'une maladie d'Alzheimer et maladies apparentées et/ou leurs aidants vers une psychothérapie remboursée. Ceci est possible grâce à votre participation à :

LE DISPOSITIF PSYCOG

CONSULTATION COMPLEXE - 456
Inclusion
Orientation
Signalement au coordonnateur

Synthèse

téléphonique avec le psychologue

Quelle sera votre implication?

.Evaluation Clinique et détection de symptomatologie psychique

.Critères patient : maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée, MMS≥20, résidant à domicile .Critères aidant : aidant d'un proche avec une maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée résidant à domicile

.Prescription

.Remise d'une liste de psychologue participant à PSYCOG au patient et/ou aidant .Courrier pour le psychologue

.Fiche alerte

.Bref questionnaire des alternatives évitées

Reconduction du suivi psychothérapique si besoin

Quelles seront vos bénéfices ?

Vous permettre de faciliter l'orientation de votre patientèle vers des soins psychologiques adaptés de qualité

Vous permettre d'élargir l'offre de soutien que vous pouvez proposer aux proches aidants

Vous donner la garantie du suivi de la mise en action grâce à un coordonnateur mis à votre disposition

Vous trouverez en pièce jointe le résumé du dispositif, les différents parcours de soin proposés et les documents.

Nous comptons sur votre engagement pour améliorer la prise en soin personnalisée des patients atteints de MA et maladies apparentées en souffrance.

Nous vous prions de recevoir, chère consœur, cher confrère, l'expression de nos salutations confraternelles.

Vous êtes intéressé.e ? Contactez

HCL.psycog@chu-lyon.fr

Mme Stéphanie TRIPOZ – Coordonnatrice

- PSYCOG = Expérimentation de l'intervention de PSYchologue auprès du patient et/ou de l'aidant dans le parcours personnalisé des personnes atteintes de troubles COGnitifs liés à la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées
- PSYCOG est une expérimentation nationale, portée par la fédération des centres mémoires, issue de l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale (arrêté du 26 juillet 2019) (https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/psycog_arrete_jo.pdf), en réponse aux mesures du plan national Maladies NeuroDégénératives.